

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**

**DE/2017/01/04/052**  
**ACTES/7.1**

<u>Nombre de conseillers :</u>	<i>L'An deux mille dix sept, le premier avril.</i>
En exercice : 44	<i>Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis Thuriot.</i>
Présents : 29	
Votants : 42	<i>Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 23 mars 2017.</i>

**Présents :** AUBRY Gérard, AUGENDRE Maryse, BERGER Fabrice, BONNICEL Isabelle, BOURCIER Alain, BOURGEOIS Daniel, CHARVY Nathalie, CORDIER Philippe, DEVILLECHAISE Jean-Pierre, DIOT François, DUBOIS Brigitte, DUBOIS Jean-François, FLEURIER Catherine, FRANCILLON Jacques, FRANEL Danielle, FRIAUD Jean-Guy, GRAFEUILLE Guy, JACQUET Gilles, KOZMIN Isabelle, MAITRE Mauricette, MANGEL Corinne, MERCIER Jacques, MONET Michel, MOREL Xavier, ROCHER Marylène, ROYER Nathalie, SUET Michel, THOMAS Michèle, THURIOT Denis.

**Avaient donné pouvoir :** AMELAINE Bénédicte à MONET Michel, BARSSE Hervé à FRANCILLON Jacques, BOUJILAT Amandine à FLEURIER Catherine, CORDE Patrice à CHARVY Nathalie, DAMBRINE Christophe à BONNICEL Isabelle, HERTELOUP Alain à JACQUET Gilles, LAGRIB Mohamed à DUBOIS Jean-François, LORANS Véronique à THURIOT Denis, LOREAU Danièle à THOMAS Michèle, MAILLARD Guillaume à CORDIER Philippe, SAINTE FARE GARNOT Florent à ROYER Nathalie, SICOT Olivier à DIOT François, VILLETTE Christine à GRAFEUILLE Guy.

**Excusé :** MARTIN Louis-François, PERGET Cédrik.

**Tarification Assainissement Non Collectif 2017**

Le SPANC assure depuis sa création en 2007 la réalisation de différentes prestations pour le compte des abonnés. Les contrôles obligatoires donnant lieu à redevance sont les suivants :

- diagnostic des installations existantes et contrôle périodique de ces mêmes installations ; la périodicité du contrôle a été fixée à 6 ans dans le règlement de service de l'assainissement non collectif adopté par délibération du 19 mai 2008
- contrôle de conception et d'exécution des installations neuves ou réhabilitées
- contrôle lors des cessions immobilières : depuis le 1er janvier 2011, le diagnostic d'assainissement non collectif est un document à fournir systématiquement lors des ventes immobilières. Le rapport de visite diagnostic doit être daté de moins de trois ans. Dans les cas où le contrôle diagnostic date de plus de 3 ans, une intervention sur le terrain du technicien du SPANC est systématique.

L'entretien des installations est une compétence facultative assurée par la communauté d'agglomération et donne lieu à redevance pour une prestation de vidange des installations d'assainissement.

Il est proposé de maintenir les tarifs 2016 pour les contrôles réglementaires obligatoires et d'arrondir à l'euro supérieur les tarifs des prestations optionnelles, pour l'exercice 2017.

Types de contrôle		Montants € TTC 2016	Montants € TTC 2017
Redevance annuelle de diagnostic et de contrôle de bon fonctionnement	Installation 1-20 EH	26.50 € par an	26.50 € par an
	Installation 20-50 EH	120.00 € par an	120.00 € par an
	Installation >50 EH	195.00 € par an	195.00 € par an
Redevance forfaitaire de contrôle de conception et d'exécution d'installations neuves ou réhabilités	Installation 1-20 EH	112.50 €	112.50 €
	Installation 20-50 EH	200.00 €	200.00 €
	Installation >50 EH	275.00 €	275.00 €
Contrôle ponctuel lors de cession immobilière	Installation 1-20 EH	112.50 €	112.50 €
	Installation 20-50 EH	200.00 €	200.00 €
	Installation >50 EH	275.00 €	275.00 €

#### Prestations optionnelles

	Montants € TTC 2016	Montants € TTC 2017
Intervention programmée d'entretien des installations – vidange jusqu'à 3 m3	199,10 €	200.00 €
Intervention programmée d'entretien des installations – vidange par m3 supplémentaire	47,30 €	48.00 €
Entretien des installations – Remplacement de la pouzzolane	66,00 €	66.00 €
Intervention hors programmation d'entretien des installations – vidange jusqu'à 3 m3	286,00 €	286.00 €
Intervention hors programmation d'entretien des installations – vidange par m3 supplémentaire	47,30 €	48.00 €

Les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité les tarifs 2017.

Le Président,  
Denis THURIOT



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/04/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/04/2017

